

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاللَّهُ أَكْبَرُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا إِلَهَ
إِلَّا اللَّهُ وَلَا شَرِيكَ لَهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ
لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ



D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée),
le Prophète (que la prière d'Allah et Son
salut soient sur lui) a dit: « Celui qui dit: -Il
n'y a pas de divinité qui mérite d'être
adorée si ce n'est Allah et Allah est le plus
grand. Il n'y a pas de divinité qui mérite
d'être adorée si ce n'est Allah seul. Il n'y a
pas de divinité qui mérite d'être adorée si
ce n'est Allah sans associé. Il n'y a pas de
divinité qui mérite d'être adorée si ce n'est



Allah à Lui la royauté et à Lui la louange. Il n'y a pas de divinité qui mérite d'être adorée si ce n'est Allah et il n'y a de force et de puissance que par Allah- ».

Et il a compté cinq avec ses doigts, puis il a dit: « Celui qui dit ces paroles dans un jour, une nuit ou un mois et meurt dans ce jour, cette nuit ou ce mois alors ses péchés lui sont pardonnés ».

(Rapporté par Nasai dans Al Sounan Al Koubra n°9773 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3481)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3481
(Cheikh Albani)